

Fichier central des avis de saisie,  
de délégation, de cession et de  
règlement collectif de dettes  
et de protêt

rapport annuel 2020



# Sommaire

<b>1. Avant-propos.....</b>	<b>6</b>
<b>2. Le fonctionnement du CGS.....</b>	<b>9</b>
2.1. La législation, la jurisprudence et la doctrine .....	9
2.1.1. ....	9
2.1.2. ....	11
2.1.3. ....	11
2.2. Signalements au CGS.....	12
<b>3. La commission «plaintes» .....</b>	<b>14</b>
<b>4. La commission «TIC».....</b>	<b>16</b>
<b>5. La commission «protection des données».....</b>	<b>18</b>
<b>6. La commission «règlement collectif de dettes» .....</b>	<b>20</b>
6.1. Avis RCD.....	22
6.1.1. Avis RCD actifs par type de plan (Exclus PR, PRA, PRJ [dépôt après 2012]).....	22
6.1.2. Avis nouveaux .....	24
6.2. Statistiques sur le débiteur.....	26
6.2.1. Ventilation des nouveaux avis RCD en fonction de l'âge du débiteur .	26
6.2.2. Ventilation des nouveaux avis RCD en fonction de la résidence du débiteur âgé de plus de 18 ans.....	27
6.3. Ventilation des plans de règlement.....	29
6.3.1. Ventilation des plans de règlement amiables .....	29
6.3.2. Ventilation des plans de règlement judiciaires .....	31
6.3.3. Ventilation des remises totales .....	33
6.4. Durée de la procédure .....	36
6.4.1. Durée de la procédure terme du plan de règlement amiable.....	36
6.4.2. Durée de la procédure jusqu'au terme du plan de règlement judiciaire.....	38
6.4.3. Durée de la procédure jusqu'à la révocation .....	40
6.4.4. Durée de la procédure jusqu'au rejet.....	42

6.5. Statistiques relatives au succès de la procédure .....	43
6.6. Statistiques relatives au nombre de personnes qui rechutent après une clôture réussie d'un plan de règlement amiable.....	44
6.6.1. Le nombre de personnes dont le PRA a été mené à son terme qui rechutent.....	44
6.6.2. Le nombre de personnes dont le PRA a été à son terme qui rechutent dans un certain délai – séparément .....	44
6.6.3. Le nombre de personnes qui rechutent dans un certain délai après une clôture réussie d'un PRA – cumulatif.....	45
<b>7. La commission «finances».....</b>	<b>47</b>
7.1. Vue d'ensemble des chiffres clés financiers pour l'année 2020 .....	48
7.1.1. Évolution du chiffre d'affaires par rapport au nombre de consultations.....	48
7.1.2. Évaluation des coûts et des investissements réalisés par rapport au budget 2020 .....	49
7.2. Chiffres financiers des activités du FCA .....	50
7.2.1. Évolution des coûts et des revenus au cours des cinq dernières années.....	50
7.2.2. Évolution des investissements des cinq dernières années.....	50
7.2.3. Évolution des réserves et des flux de trésorerie .....	51
7.3. L'impact des autres bases de données gérées par la CNHB.....	52
7.3.1. Évolution des coûts liés à la gestion d'autres bases de données .....	52
7.3.2. Évolution de la trésorerie liée à la gestion des autres bases de données .....	52
7.3.3. Évolution de la situation consolidée .....	53
7.3.4. Aperçu des principaux prestataires de services extérieurs .....	54
7.4. La redevance .....	55
<b>8. La commission «saisie».....</b>	<b>57</b>
8.1. Nombre d'avis deposes par année et par type d'avis – évolution .....	58
8.2. Nombre global d'avis déposés.....	60

8.2.1. Nombre global d'avis déposés par mois/année et par type d'avis .....	60
8.2.2. Nombre global d'avis déposés par déposant .....	61
8.3. Nombre global d'avis radiés .....	62
8.3.1. Nombre global d'avis radiés par mois/année et par type d'avis .....	62
8.3.2. Nombre global d'avis radiés par déposant .....	63
8.4. Nombre d'avis (valables) encore d'actualité .....	64
8.4.1. Nombre d'avis (valables) encore d'actualité par mois/année et par type d'avis .....	64
8.4.2. Nombre global d'avis (valables) encore d'actualité par déposant .....	65
8.5. Nombre global de radiations automatiques par déposant par année de radiation .....	66
8.6. Nombre global de radiations manuels par déposant par année de radiation .....	66
8.7. Les totaux absolus par rapport aux totaux relatifs .....	67
8.7.1. Les totaux absolus.....	67
8.7.2. Les totaux relatifs.....	68
8.8. Nombre global de consultations du FCA par groupe d'utilisateurs .....	70
<b>9. Liste d'abréviations .....</b>	<b>72</b>

# avant-propos



# 1. Avant-propos

2020 a été une année particulière. Une pandémie mondiale nous a obligés à adapter notre mode de vie et de travail. Le COVID-19 a également affecté le fonctionnement du CGS. Les bâtiments où se déroulent les réunions du CGS ont été fermés, de sorte que les réunions physiques ne pouvaient plus avoir lieu. Les réunions prévues au cours des mois de mars, avril, mai et juin ont été annulées pour ces raisons. Les réunions ont repris en septembre et se sont tenues par vidéoconférence. La plateforme électronique mise en place en 2019 a été un outil précieux pour organiser notre travail au cours de cette année difficile.

Nous étions en train de finaliser le rapport annuel et de définir nos intentions pour 2020 lorsque la pandémie s'est déchaînée l'année dernière. L'interruption de nos réunions n'a cependant pas empêché le CGS de continuer à accomplir ses missions statutaires.

Le CGS a accordé une attention particulière à la situation financière du FCA et à l'évolution des coûts, y compris les coûts et dépenses non liés au FCA, eu égard à la baisse des revenus due à la réduction de la redevance et à la baisse (temporaire?) de la consultation du FCA.

Les chiffres qui sont communiqués plus en détail dans ce rapport annuel montrent une diminution remarquable de la consultation du FCA. Ces principales baisses se situent au cours des périodes pendant lesquelles étaient en vigueur les mesures restrictives en ce qui concerne les saisies prises par le gouvernement pour limiter la propagation du coronavirus.

Comme les années précédentes, le CGS s'est efforcée de contrôler le bon fonctionnement du FCA. Comme vous pouvez le lire plus loin dans ce rapport, une initiative a été prise par la commission «saisie» pour mieux contrôler la radiation des avis de saisie. La commission «règlement collectif de dettes», en coopération avec la CNHB, a travaillé sur de meilleures statistiques pour améliorer les données du FCA.

Le lecteur pourra retrouver les thèmes brièvement abordés dans cet avant-propos, ainsi que d'autres thèmes, de manière plus détaillée dans ce rapport annuel.

Le FCA est une base de données précieuse dont l'importance dans la pratique quotidienne ne peut être sous-estimée. En 2021 également, les membres du CGS, à partir de leur expérience spécifique et en coopération avec la CNHB, poursuivront leurs efforts pour contribuer au fonctionnement d'une base de données fiable.

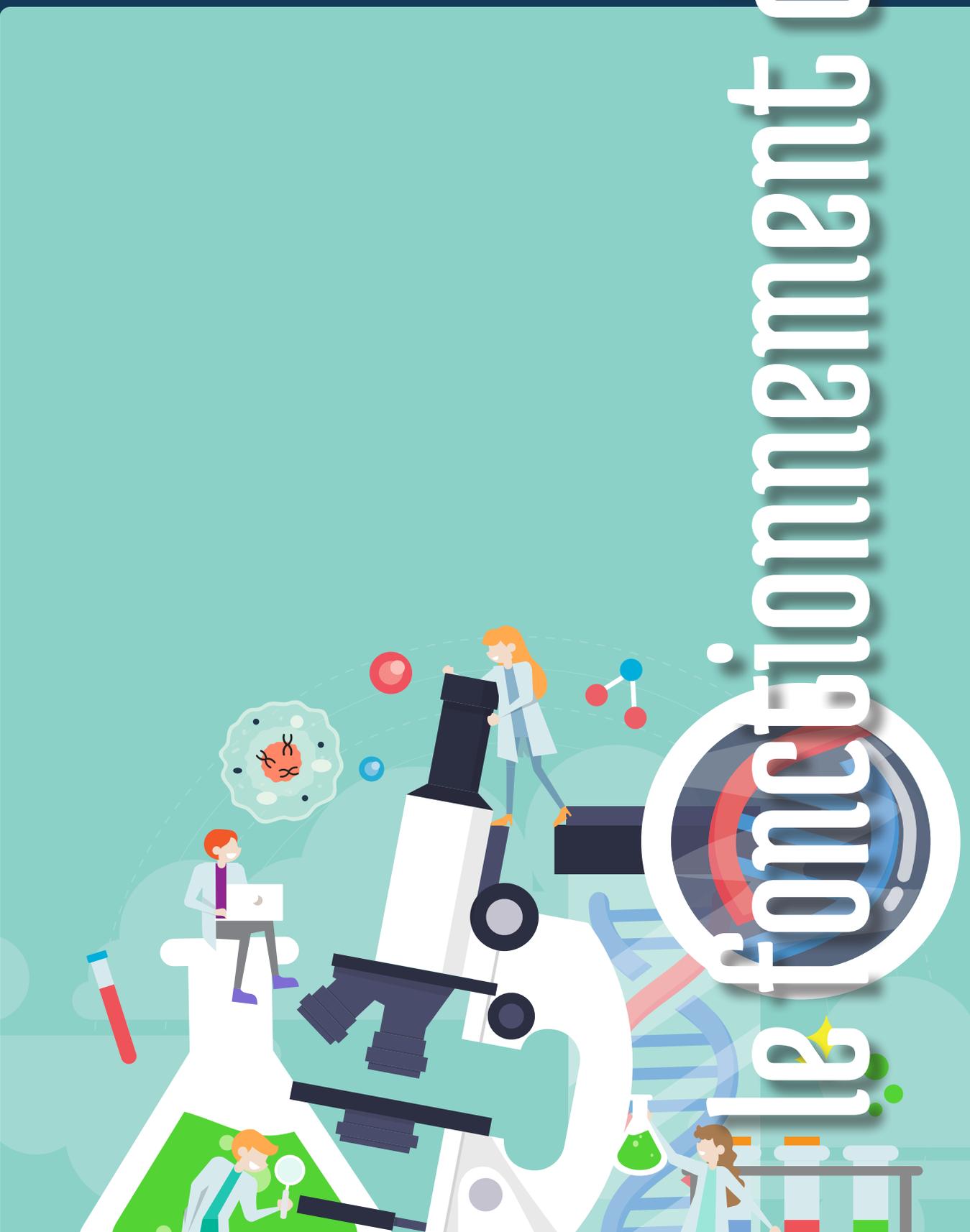
Je vous souhaite une lecture intéressante.

*Ann Van De Vyver*  
Président du Comité de gestion  
et de surveillance (CGS)



- *Note de l'éditeur:*  
*Afin de contribuer à réduire notre empreinte écologique, le rapport annuel ne sera disponible que sur le site du SPF Justice.*

# le fonctionnement du CCS



## 2. Le fonctionnement du CGS

### 2.1. La législation, la jurisprudence et la doctrine

#### 2.1.1.

La composition du CGS au cours de l'année 2020 se présente comme suit:

Fonction	2018-2022
Président (juge des saisies / magistrat / magistrat-émerité)	Ann Van De Vyver
Suppléant	Johan Timmermans
Juriste représentant le Ministre de la Justice	Anneleen Huygens
Suppléant	Luc Schiepers
Informaticien représentant le Ministre de la Justice	Bob Goossens
Suppléant	Anne-Marie Vlassenbroeck
Greffier d'un tribunal de première instance ou d'une cour d'appel, section saisies	Marleen Devillé
Suppléant	Mark Jespers
Magistrat d'une juridiction du travail	Christophe Bedoret
Suppléant	Geen
Greffier d'une juridiction du travail	Michel Dumont
Suppléant	Geen
Représentant de la Banque Nationale de Belgique	Peter Neefs
Suppléant	Camille Dümm

Avocat désigné par Orde van Vlaamse Balies	Johan Verheyden
Suppléant	Geen
Avocat désigné par l'Ordre des barreaux francophones et germanophones	Antoine de le Court
Suppléant	Daniel Fesler
Notaire désigné par la Chambre Nationale des notaires	Philippe Van den Abbeele
Suppléant	Ruud Jansen
Notaire désigné par la Fédération royale du notariat belge	Michaël Pieters
Suppléant	Sylvain Bavier
Huissier de justice désigné par le conseil permanent de la CNHB	Pierre De Mey
Suppléant	Patrick Gielen
Huissier de justice - secrétaire	Jan Demeuter
Suppléant	Peter Coene
Représentant du Service Public Fédéral Finances	Adil Soussi Nachit
Suppléant	Erik Demunter
Médiateur de dettes (NL)	Monique den Dulk
Suppléant	Jo Campenhout
Médiateur de dettes (FR)	Jean-Luc Denis
Suppléant	Manuella Senecaut
Réviseur d'entreprises	Dirk Smets
Suppléant	Hugues Fronville

### 2.1.2.

La législation sur le CGS et le FCA n'a pas été modifiée en 2020.

### 2.1.3.

Le FCA est mentionné comme l'une des bases de données numériques existantes dans un article du Journal des Tribunaux sur l'enquête de solvabilité numérique. L'auteur de cet article constate que les avis de saisie déposés par le SPF Finances après le paiement de la dette ne sont pas systématiquement radiés. Par conséquent, toutes les entrées dans le FCA ne sont pas à jour.

Comme vous pouvez le lire plus loin dans ce rapport, le CGS l'a également remarqué et en 2020, un début d'action a été entrepris pour aborder ce problème avec le SPF Finances.

## **2.2. Signalements au CGS**

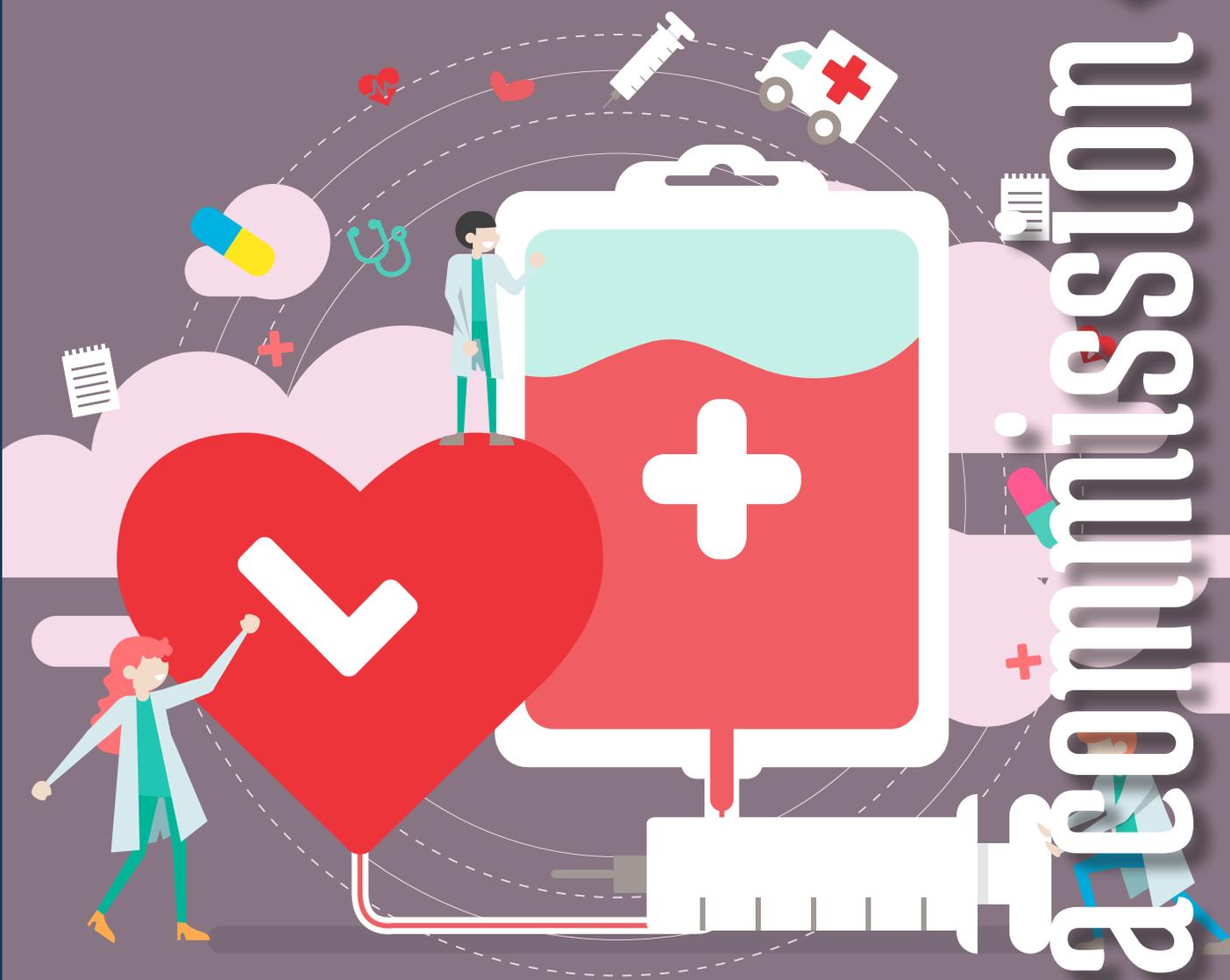
Cette année encore, le CGS a été régulièrement sollicité pour des questions/demandes qui ne relèvent pas de sa compétence.

Ainsi, il existe encore des médiateurs de dettes qui demandent au CGS l'encodage au FCA de leur nomination ou de la fin du règlement collectif de dettes.

Le CGS a répondu à toutes les lettres et les personnes concernées ont été renvoyées aux autorités compétentes.

D'après les questions que le CGS reçoit de la part des particuliers, il apparaît qu'il n'est pas toujours clair pour eux de savoir comment accéder à leurs propres données dans le FCA.

# «Sajuipl» noissimorl lacommission «plaintes»



## 3. La commission «plaintes»

Pour rappel, la commission «plaintes» a été créée par le Comité de gestion et de surveillance (CGS) dans le cadre de sa mission visée par l'article 1389bis/13 du Code judiciaire, qui prévoit:

*«Toute personne peut s'adresser par écrit au Comité de gestion et de surveillance pour lui signaler des faits ou des situations qui, à son estime, nécessitent l'intervention du Comité de surveillance ou lui faire toute suggestion utile.*

*Sauf accord exprès de la personne qui s'est adressée à lui, le Comité ne peut en révéler l'identité ni son mode de saisie.*

*Le Comité de gestion et de surveillance communique au requérant visé à l'alinéa premier les données qu'il juge utiles.»*

A la demande du CGS, la commission «plaintes» instruit les faits ou situations qui pourraient nécessiter l'intervention du CGS dans le cadre de cette mission, fait rapport au CGS et lui propose les points à mettre à l'ordre du jour de ses réunions, concernant ces plaintes.

En 2020, les membres de la commission «plaintes» ont correspondu à distance sur les sujets qui lui étaient dévolus, sans se réunir physiquement.

La commission n'a été saisie que du traitement de deux plaintes, classées sans suite par le CGS. Les autres courriers reçus concernaient davantage des demandes de renseignements ou d'accès au FCA, pour le traitement desquels le CGS n'est pas compétent (exemple: médiés ou médiateurs de dettes demandant au CGS de se charger de radier ou de modifier un avis de règlement collectif de dettes). Ces demandes ont systématiquement été suivies d'une réponse. Une lettre-type a été préparée par la commission «plaintes» et est depuis lors utilisée par le secrétariat pour ce type de demandes.



# «TIC» Commission

## 4. La commission «TIC»

2020, fut une année très spéciale à cause de l'épidémie de la covid-19. Par conséquent, les réunions du comité de surveillance et de gestion (CGS) et de ses différentes commissions ont eu lieu en ligne via des outils de travail à distance. La plateforme électronique dont l'implémentation avait commencé en 2019 a été mise en production. Cela a eu une grande valeur ajoutée pour le support du CGS dans son travail. En effet, la plateforme a été utilisée pour la planification de ces réunions, le partage des documents de manière sécurisée et le support des différentes commissions lors de leurs réunions. Par ailleurs, nous avons continué d'adapter le workflow de la plateforme de sorte à l'utiliser de manière optimale et pratique.

# la commission protection des données



## 5. La commission «protection des données»

Cette commission assiste le Comité de gestion et de surveillance (CGS) dans le respect du règlement général sur la protection des données en ce qui concerne les données à caractère personnel traitées dans le cadre de ses propres missions légales.

En 2020, aucune plainte, demande ou rapport d'incident n'a été reçu à cet égard.

En ce qui concerne les données à caractère personnel traitées dans le fichier central des avis, le législateur a désigné la Chambre nationale des huissiers de justice comme responsable du traitement.

Toutes les plaintes, demandes ou incidents qui sont soumis au CGS à cet égard sont de facto soumis à la CNHB pour un suivi ultérieur.

Cette commission adopte une approche prudente afin de ne pas interférer avec la responsabilité spécifique de la CNHB en tant que contrôleur et de l'autorité de protection des données en tant qu'autorité de contrôle indépendante.

Pour les raisons susmentionnées, il n'y a pas eu de sessions de cette commission en 2020.

# la commission «réglementation collective de dettes»



## 6. La commission «règlement collectif de dettes»

En 2020, la commission «règlement collectif de dettes» s'est réunie aux dates suivantes: 13 janvier, 20 février, 16 novembre, 14 décembre.

Deux incidents techniques ont été évoqués.

La commission «RCD» a sollicité auprès de la CHNB la communication de données statistiques plus précises en ce qui concerne le règlement collectif de dettes. La collaboration a été excellente avec la CNHB à cet égard.

Plusieurs réunions ont permis de préciser les critères de recherches et d'améliorer la présentation des résultats.

De nouvelles statistiques sont dès lors publiées dans le présent rapport annuel.

Sur base de ce travail statistique, de nouvelles actions visant à améliorer la qualité des données seront envisagées en 2021.

La commission a également élaboré un projet de FAQ (questions fréquemment posées) à destination des débiteurs et des médiateurs de dettes. Ce document sera finalisé en 2021.

A la demande de cette commission, la CNHB a fourni au CGS des données, dont les plus importantes ont été sélectionnées par commission «RCD».

## Lexique et définition

- *Moyenne* est la moyenne arithmétique d'une série de chiffres.

- *Médiane* est une valeur numérique qui sépare la moitié supérieure de la moitié inférieure d'un ensemble.

- *Définition moyenne/médiane*: Moyenne et médiane jouent un rôle similaire dans la compréhension de la tendance centrale d'une série de chiffres.

La moyenne a traditionnellement été une mesure populaire d'un point central dans un ensemble, mais elle a l'inconvénient d'être influencée par des valeurs qui sont très inférieures ou supérieures au reste des valeurs. C'est pourquoi la médiane est une meilleure mesure centrale pour les cas où un petit nombre de valeurs aberrantes peut considérablement fausser la moyenne.

- *Attention une personne* = un avis même si l'admissibilité peut concerner plusieurs personnes.

## 6.1. Avis RCD

### 6.1.1. Avis RCD actifs par type de plan (Exclus PR, PRA, PRJ [dépôt après 2012])

Tribunaux	Tous	Pas de PR	PRA	PRJ
<b>Totaux</b>	<b>72.957</b>	<b>38,5%</b>	<b>57,3%</b>	<b>4,2%</b>
Cour du travail d'Anvers	43	30,2%	67,4%	2,3%
Cour du travail de Mons	20	50,0%	40,0%	10,0%
Cour du travail de Bruxelles	16	31,3%	68,8%	0,0
Cour du travail de Gand	84	44,0%	54,8%	1,2%
Cour du travail de Liège	191	50,3%	46,1%	3,7%
Tribunal du travail d'Anvers, la division d'Anvers	5.366	27,3%	68,7%	3,9%
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Hasselt	3.071	32,9%	64,9%	2,3%
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Malines	1.930	36,3%	61,5%	2,2%
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Tongres	2.418	32,2%	66,0%	1,9%
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Turnhout	1.592	17,3%	80,5%	2,3%
Tribunal du travail de Bruxelles	6.674	27,9%	69,5%	2,6%
Tribunal du travail d'Eupen	125	49,6%	29,6%	20,8%
Tribunal du travail de Gand, la division de Alost	1.850	26,0%	71,4%	2,6%
Tribunal du travail de Gand, la division de Bruges	3.295	41,9%	56,2%	1,9%
Tribunal du travail de Gand, la division de Dendermonde	1.484	31,6%	66,0%	2,4%
Tribunal du travail de Gand, la division de Gand	4.797	27,7%	70,3%	2,0%
Tribunal du travail de Gand, la division de Ypres	810	50,7%	46,3%	3,0%
Tribunal du travail de Gand, la division de Courtrai	2.604	41,8%	56,3%	1,9%
Tribunal du travail de Gand, la division de Audenarde	1.395	31,8%	65,2%	2,9%
Tribunal du travail de Gand, la division de Roeselare	46	30,4%	65,2%	4,3%
Tribunal du travail de Gand, la division de Saint-Nicolas	1.905	29,9%	68,0%	2,1%
Tribunal du travail de Gand, la division de Furnes	673	39,8%	56,9%	3,3%
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mons	4.140	61,1%	37,4%	1,5%
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Binche	11	36,4%	45,5%	18,2%
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Charleroi	5.036	53,4%	27,6%	18,9%
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Tournai	2.083	46,3%	49,9%	3,8%
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de La Louvière	9	55,6%	44,4%	0,0%

Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mouscron	1	100,0%	0,0%	0,0%
Tribunal du travail de Louvain	2.887	22,8%	75,5%	1,7%
Tribunal du travail de Liège, la division d'Arlon	284	43,3%	51,4%	5,3%
Tribunal du travail de Liège, la division de Dinant	1.320	41,5%	49,8%	8,7%
Tribunal du travail de Liège, la division d'Huy	1.758	51,5%	46,6%	1,9%
Tribunal du travail de Liège, la division de Liège	7.762	40,0%	58,1%	2,0%
Tribunal du travail de Liège, la division de Marche-En-Famenne	572	47,4%	50,9%	1,7%
Tribunal du travail de Liège, la division de Namur	2.097	46,7%	41,2%	12,1%
Tribunal du travail de Liège, la division de Neufchateau	390	39,5%	55,4%	5,1%
Tribunal du travail de Liège, la division de Verviers	2.114	62,6%	35,1%	2,2%
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Nivelles	1.696	48,3%	39,9%	11,8%
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Waver	408	55,9%	30,9%	13,2%

#### Remarques:

Il s'agit de tous les avis non radiés qui ne mentionnent pas de remise totale, de révocation ou de rejet.

Le statut est défini comme suit, en suivant un système subsidiaire (si une condition est remplie, la condition suivante n'est pas analysée):

- Présence d'une date de décision imposant un plan de règlement judiciaire  
--> 'Plan de règlement judiciaire'
- Présence d'une date de décision homologuant un plan de règlement amiable  
--> 'Plan de règlement amiable'
- Présence d'une date de décision d'admissibilité  
--> 'Pas de plan de règlement'

Pour rappel, le FCA n'est fiable que si les avis de RCD sont complétés par les médiateurs. Ainsi, si dans un avis il y a un plan de règlement amiable qui n'est pas renseigné sur l'avis de RCD, cet avis va forcément se trouver dans la statistique des avis où il n'y a pas de plan (amiable ou judiciaire). Il en va également ainsi des avis non radiés alors que la procédure a pourtant été menée jusqu'à son terme. En conséquence, les statistiques qui ressortent du FCA ne reflètent pas nécessairement la réalité des procédures pendantes devant les tribunaux du travail.

Les données ne reprennent que les dossiers datant d'après 2012.

## 6.1.2. Avis nouveaux

### 6.1.2.1. Combien d'avis RCD ont été déclarés admissibles par année?

Groupés par année sur base de la date d'admissibilité.

Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

Année d'admissibilité	# RCD
2016	14.810
2017	14.195
2018	12.469
2019	11.668
2020	9.082

### 6.1.2.2. Combien de plans de règlement amiable ont été homologués par année?

Groupés par année sur base de la date d'homologation du plan de règlement amiable.

Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

Année PRA	# RCD
2016	11.754
2017	11.504
2018	10.685
2019	9.751
2020	8.563

### 6.1.2.3. Combien de plans de règlement judiciaire ont été imposés par année?

Groupés par année sur base du jugement qui impose un plan de règlement judiciaire.  
Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

Année PRJ	# RCD
2016	1.717
2017	1.583
2018	1.563
2019	1.205
2020	662

### 6.1.2.4. Combien de remises totales de dettes ont été imposées par année?

Groupés par année sur base de la date du jugement qui impose une remise totale.  
Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

Année remise totale	# RCD
2016	1.213
2017	1.330
2018	1.406
2019	1.142
2020	626

## 6.2. Statistiques sur le débiteur

### 6.2.1. Ventilation des nouveaux avis RCD en fonction de l'âge du débiteur

Âge à la date d'admissibilité: médiane.

Groupés par année sur base de la date d'admissibilité.

Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

Date d'admissibilité	#	Âge médian	18-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+
<b>Totaux</b>	<b>62.219</b>	<b>43</b>	<b>4,7%</b>	<b>25,3%</b>	<b>27,7%</b>	<b>23,6%</b>	<b>12,6%</b>	<b>6,2%</b>
2016	14.807	41	5,3%	26,5%	27,7%	23,2%	11,8%	5,5%
2017	14.194	42	4,6%	25,2%	27,4%	23,8%	12,9%	6,0%
2018	12.468	42	4,8%	25,1%	27,3%	23,8%	12,7%	6,3%
2019	11.668	42	4,1%	24,8%	28,4%	23,4%	12,8%	6,4%
2020	9.082	42	4,5%	24,5%	27,4%	23,5%	12,8%	7,3%

**Observation:** Attention ces données tiennent compte des avis pour lesquels nous disposons d'une date de naissance, e. g. pour les étrangers nous n'avons pas de date de naissance.

## 6.2.2. Ventilation des nouveaux avis RCD en fonction de la résidence du débiteur âgé de plus de 18 ans

Résidence: arrondissement.

Groupés par année sur base de la date d'admissibilité.

Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

Arrondissement administratif	Population % fin 2019	%Nouveaux dossiers - 2020	%Dossier en cours au 31/12/20	Diff % dossier en cours / Population
Alost	2,6%	3,7%	3,4%	0,8%
Arlon	0,5%	0,2%	0,2%	-0,4%
Aat	1,1%	1,1%	1,0%	-0,1%
Anvers	9,1%	8,2%	7,1%	-2,0%
Bastogne	0,4%	0,2%	0,3%	-0,1%
Mons	2,2%	3,8%	4,1%	1,8%
Borgworm	0,7%	1,1%	1,0%	0,3%
Bruges	2,6%	2,3%	2,1%	-0,4%
Bruxelles-Capitale	10,3%	4,9%	5,6%	-4,6%
Charleroi	3,4%	4,2%	4,7%	1,3%
Dendermonde	1,8%	2,3%	2,1%	0,3%
Diksmuide	0,5%	0,4%	0,5%	0,0%
Dinant	1,0%	1,3%	1,1%	0,1%
Tournai-Mouscron	1,9%	1,8%	1,9%	0,0%
Eeklo	0,8%	1,3%	1,1%	0,4%
Gand	5,0%	5,6%	5,4%	0,4%
Halle-Vilvoorde	5,5%	3,2%	3,6%	-1,9%
Hasselt	3,7%	3,8%	3,7%	0,0%
Huy	1,0%	1,4%	1,8%	0,8%
Ypres	0,9%	1,3%	1,0%	0,1%
Courtrai	2,6%	2,1%	2,2%	-0,4%
La Louvière	1,2%	2,0%	2,5%	1,2%
Louvain	4,5%	3,6%	3,9%	-0,7%
Liège	5,4%	9,5%	9,9%	4,5%
Maaseik	2,2%	2,1%	1,8%	-0,4%

Marche-en-Famenne	0,5%	0,7%	0,7%	0,2%
Malines	3,0%	2,9%	2,6%	-0,4%
Namur	2,8%	3,1%	2,9%	0,2%
Neufchâteau	0,5%	0,4%	0,4%	-0,2%
Nivelles	3,5%	2,7%	3,1%	-0,4%
Ostend	1,4%	1,6%	1,5%	0,0%
Audenarde	1,1%	0,9%	1,0%	-0,1%
Philippeville	0,6%	0,8%	0,8%	0,2%
Roeselare	1,4%	1,0%	1,2%	-0,2%
Saint-Nicolas	2,2%	3,2%	2,6%	0,4%
Thuin	0,8%	0,8%	1,2%	0,4%
Tielt	0,8%	0,8%	0,8%	-0,1%
Tongres	1,8%	1,9%	1,8%	0,0%
Turnhout	4,1%	2,2%	2,2%	-1,9%
Verviers	2,5%	3,2%	2,9%	0,4%
Furnes	0,6%	0,6%	0,5%	-0,1%
Virton	0,5%	0,2%	0,2%	-0,2%
Zinnik	0,9%	1,5%	1,5%	0,6%
-	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%

## 6.3. Ventilation des plans de règlement

### 6.3.1. Ventilation des plans de règlement amiables

**Plan de règlement amiable:** terme médian entre la décision d'admissibilité et le jugement/l'arrêt d'homologation.

Groupés par année sur base de la date d'homologation du plan de règlement amiable. Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

#### 6.3.1.1. Ventilation des plans de règlement amiables – généralités

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD, jusqu'à la date d'homologation (médiane en mois).

Début plan de règlement amiable (PRA) - année	#	Médiane
2016	11.754	17
2017	11.504	17
2018	10.685	17
2019	9.751	18
2020	8.563	17

#### 6.3.1.2. Ventilation des plans de règlement amiables – par Tribunal de travail

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD, jusqu'à la date d'homologation (médiane en mois).

Ventilation par Tribunal de travail	Début PRA - année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Cour du travail d'Anvers	13	11	33	16	14
Cour du travail de Mons	36	46	35	20	55
Cour du travail de Bruxelles	29	-	14	14	24
Cour du travail de Gand	13	14	17	28	24,5
Cour du travail de Liège	20	26	34	37	21
Tribunal du travail d'Anvers, la division d'Anvers	13	13	13	13	13
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Hasselt	18	17	18	19	18
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Malines	15	16	15	15	15

Tribunal du travail d'Anvers, la division de Tongres	21	18	19	19	18,5
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Turnhout	15	14	13	13	13
Tribunal du travail de Bruxelles	16	16	15	16	17
Tribunal du travail d'Eupen	10	17	24	21	17
Tribunal du travail de Gand, la division de Alost	13	13	14	13	13,5
Tribunal du travail de Gand, la division de Bruges	17	17	17	18	19
Tribunal du travail de Gand, la division de Dendermonde	13	13	13	12	13
Tribunal du travail de Gand, la division de Gand	14	14	13	14	14
Tribunal du travail de Gand, la division de Ypres	19	19	18	17	16
Tribunal du travail de Gand, la division de Courtrai	17	17	20	19	18,5
Tribunal du travail de Gand, la division de Audenarde	13	14	14	16	15
Tribunal du travail de Gand, la division de Roeselare	46	56	67	73	16
Tribunal du travail de Gand, la division de Saint-Nicolas	13	13	13	14	13
Tribunal du travail de Gand, la division de Furnes	18	18	16	18	18
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mons	21	25	24	24	24
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Binche	-	19	-	29	51
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Charleroi	23	25	27	26	29
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Tournai	24	26	24	23	23
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de La Louvière	-	-	16	22	-
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mouscron	-	28	-	-	-
Tribunal du travail de Louvain	10	11	11	12	12
Tribunal du travail de Liège, la division d'Arlon	19	17	23	23	24
Tribunal du travail de Liège, la division de Dinant	19	33	25	19	17
Tribunal du travail de Liège, la division d'Huy	25	21	23	27	31
Tribunal du travail de Liège, la division de Liège	23	22	22	20	20
Tribunal du travail de Liège, la division de Marche-En-Famenne	17	20	17	17	21
Tribunal du travail de Liège, la division de Namur	22	18	18	20	20
Tribunal du travail de Liège, la division de Neufchateau	27	24	23	22	29
Tribunal du travail de Liège, la division de Verviers	22	20	21	21	22
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Nivelles	18	17	18	15,5	18,5
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Wavre	16	25,5	21,5	19	22

**Observation:** Le plan prend quasiment toujours cours rétroactivement à la date de l'ordonnance d'admissibilité. La date de prise de cours des plans visés dans ces tableaux correspond à la date d'homologation du plan. Or, dans certains arrondissements plusieurs mois passent entre le dépôt de la demande d'homologation et l'ordonnance d'homologation proprement dite. Le dépassement systématique du délai légal de 6 + 6 mois peut donc aussi s'expliquer par l'absence de disponibilité de certains tribunaux. La statistique peut également être biaisée par des dates d'homologation erronées (non vérifiées et difficilement vérifiables vu qu'il faudrait pour ce faire recouper le FCA avec d'autres banques de données auxquelles le CGS n'a pas accès). Enfin, comme la durée des plans est en principe limitée à 7 ans maximum, et qu'ils rétroagissent à la date d'admissibilité, la date à laquelle le plan est homologué sans être indifférente a moins d'importance que la date à laquelle les plans de règlement judiciaire sont arrêtés puisqu'en règle générale les tribunaux les font démarrer à la date du prononcé.

### 6.3.2. Ventilation des plans de règlement judiciaires

**Plan de règlement judiciaire:** terme médian entre la décision d'admissibilité et le jugement/l'arrêt.

Groupés par année sur base de la date du plan de règlement judiciaire.

Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

#### 6.3.2.1. Ventilation des plans de règlements judiciaires – généralités

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD, jusqu'à la décision (médiane en mois).

Début plan de règlement judiciaire (PRJ) - année	#	Médian
2016	1.213	30
2017	1.330	37
2018	1.406	35
2019	1.142	38
2020	626	32

### 6.3.2.2. Ventilation des plans de règlement judiciaires – par Tribunal de travail

Terme médian à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD, jusqu'à la décision (médiane en mois).

Ventilation par Tribunal de travail	Début PRJ - année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Cour du travail d'Anvers	31	-	-	-	-
Cour du travail de Mons	28	49	57	-	-
Cour du travail de Gand	-	-	-	12	-
Cour du travail de Liège	19	68	25	27	-
Tribunal du travail d'Anvers, la division d'Anvers	23	26	24	22	19
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Hasselt	24	18	27	22	20
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Malines	17	18	16	13	16
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Tongres	19	18	36	23	64
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Turnhout	23	16	11	13	14
Tribunal du travail de Bruxelles	20	22	19	24	18
Tribunal du travail d'Eupen	33	33	49	26	52
Tribunal du travail de Gand, la division de Alost	15	14	16	14	13
Tribunal du travail de Gand, la division de Bruges	20	15	17	15	21
Tribunal du travail de Gand, la division de Dendermonde	31	15	15	17	14
Tribunal du travail de Gand, la division de Gand	14	20	15	14	15
Tribunal du travail de Gand, la division de Ypres	20	30	19	29	28
Tribunal du travail de Gand, la division de Courtrai	19	18	18	28	21
Tribunal du travail de Gand, la division de Audenarde	29	23	12	16	21
Tribunal du travail de Gand, la division de Roeselare	-	-	-	-	34
Tribunal du travail de Gand, la division de Saint-Nicolas	35	11	17	12	8
Tribunal du travail de Gand, la division de Furnes	20	16	18	25	19
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mons	48	55	59	64	56
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Binche	-	-	-	29	-
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Charleroi	30	35	34	38	38
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Tournai	21	30	31	42	37
Tribunal du travail de Louvain	10	13	14	17	18
Tribunal du travail de Liège, la division d'Arlon	24	50	5	17	37
Tribunal du travail de Liège, la division de Dinant	33	43	40	44	29

Tribunal du travail de Liège, la division d'Huy	29	48	31	39	43
Tribunal du travail de Liège, la division de Liège	22	31	27	23	20
Tribunal du travail de Liège, la division de Marche-En-Famenne	52	31	14	22	76
Tribunal du travail de Liège, la division de Namur	30	40	46	32	36
Tribunal du travail de Liège, la division de Neufchateau	30	26	58	-	45
Tribunal du travail de Liège, la division de Verviers	32	42	27	50	32
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Nivelles	31	30	24	31	28
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Wavre	27	28	35	33	28

**Observation:** C'est le tribunal qui fixe souverainement la date de début du plan, qui dans l'état actuel de la législation ne rétroagit pas nécessairement au contraire des plans de règlement amiable.

### 6.3.3. Ventilation des remises totales

**Remise totale:** terme médian entre la décision d'admissibilité et le jugement/l'arrêt. Groupés par année sur base de la date du plan de règlement judiciaire. Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

#### 6.3.3.1. Ventilation des remises totales – généralités

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD, jusqu'à la décision de la remise totale (médiane en mois).

Révocation année	#	Med
2016	283	23
2017	311	27
2018	321	32
2019	355	29
2020	326	38

### 6.3.3.2. Ventilation des remises totales – par Tribunal de travail

Terme médian : à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD, jusqu'à la décision de la remise totale (médiane en mois).

Ventilation par Tribunal de travail	Révocation - année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Cour du travail d'Anvers	-	-	-	-	69
Cour du travail de Mons	-	45	-	-	-
Cour du travail de Bruxelles	-	-	-	63	-
Cour du travail de Liège	-	26	-	65	-
Tribunal du travail d'Anvers, la division d'Anvers	13	17	21	25	29
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Hasselt	17	41	50	56	49
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Malines	14	32	40	22	27
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Tongres	24	12	21	31	61
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Turnhout	20	-	36	37	94
Tribunal du travail de Bruxelles	19	17	19	57	68
Tribunal du travail d'Eupen	-	24	12	-	-
Tribunal du travail de Gand, la division de Alost	15	16	13	16	22
Tribunal du travail de Gand, la division de Bruges	19	46	58	59	87
Tribunal du travail de Gand, la division de Dendermonde	12	18	14	18	8
Tribunal du travail de Gand, la division de Gand	14	22	52	15	34
Tribunal du travail de Gand, la division de Ypres	40	-	62	83	72
Tribunal du travail de Gand, la division de Courtrai	27	30	27	41	92
Tribunal du travail de Gand, la division de Audenarde	13	10	32	22	20
Tribunal du travail de Gand, la division de Roeselare	-	-	-	91	-
Tribunal du travail de Gand, la division de Saint-Nicolas	17	42	41	22	65
Tribunal du travail de Gand, la division de Furnes	23	48	48	77	31
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mons	32	37	35	44	12
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Charleroi	31	39	32	31	47
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Tournai	35	28	34	44	43
Tribunal du travail de Louvain	31	19	39	14	41
Tribunal du travail de Liège, la division d'Arlon	18	-	72	43	95
Tribunal du travail de Liège, la division de Dinant	21	18	24	61	88

Tribunal du travail de Liège, la division d'Huy	27	22	33	29	33
Tribunal du travail de Liège, la division de Liège	38	27	26	30	33
Tribunal du travail de Liège, la division de Marche-En-Famenne	22	31	15	19	22
Tribunal du travail de Liège, la division de Namur	31	38	49	25	28
Tribunal du travail de Liège, la division de Neufchateau	-	35	-	6	30
Tribunal du travail de Liège, la division de Verviers	29	43	39	35	24
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Nivelles	29	27	20	29	22
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Wavre	21	23	38	23	41

**Observation:** On ne peut pas exclure des pratiques différentes dans la date d'encodage retenue en cas de remise totale de dettes. Le faible nombre de remises totales de dettes peut influencer la perception des chiffres.

## 6.4. Durée de la procédure

### 6.4.1. Durée de la procédure terme du plan de règlement amiable

**Plan de règlement amiable:** terme médian de la période entre la décision d'admissibilité et le terme.

Groupés par année sur base de la date d'admissibilité.

Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

#### 6.4.1.1. Ventilation des plans de règlement amiable – généralités

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD jusqu'au terme (médiane en mois).

Début PRA - année	#	Med
2016	9.552	84
2017	9.119	84
2018	8.404	84
2019	7.814	84
2020	6.834	84

#### 6.4.1.2. Ventilation des plans de règlement amiable – par Tribunal de travail

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD jusqu'au terme (médiane en mois).

Ventilation par Tribunal de travail	Début PRA - année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Cour du travail d'Anvers	75	65	84	84	35
Cour du travail de Mons	75	89	34	67	84
Cour du travail de Bruxelles	90	-	110	84	68
Cour du travail de Gand	79	60	74	82	80
Cour du travail de Liège	83	69	77	76	65
Tribunal du travail d'Anvers, la division d'Anvers	72	70	72	75	75
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Hasselt	72	75	75	73	74

Tribunal du travail d'Anvers, la division de Malines	75	77	73	74	81
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Tongres	83	78	82	77	78
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Turnhout	84	78	79	79	81
Tribunal du travail de Bruxelles	77	78	79	79	78
Tribunal du travail d'Eupen	79	58	43	36	-
Tribunal du travail de Gand, la division de Alost	85	85	84	83	83
Tribunal du travail de Gand, la division de Bruges	77	74	76	78	79
Tribunal du travail de Gand, la division de Dendermonde	77	81	73	81	78
Tribunal du travail de Gand, la division de Gand	75	77	78	80	80
Tribunal du travail de Gand, la division de Ypres	71	75	69	68	78
Tribunal du travail de Gand, la division de Courtrai	78	74	81	77	82
Tribunal du travail de Gand, la division de Audenarde	81	81	75	81	78
Tribunal du travail de Gand, la division de Roeselare	88	86	84	75	84
Tribunal du travail de Gand, la division de Saint-Nicolas	76	80	78	79	81
Tribunal du travail de Gand, la division de Furnes	75	78	75	77	74
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mons	60	59	54	59	58
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Binche	-	84	-	76	111
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Charleroi	70	75	73	72	74
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Tournai	77	80	83	82	86
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de La Louvière	-	-	47	66	-
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mouscron	-	88	-	-	-
Tribunal du travail de Louvain	80	79	78	82	85
Tribunal du travail de Liège, la division d'Arlon	73	77	70	74	84
Tribunal du travail de Liège, la division de Dinant	73	73	72	73	75
Tribunal du travail de Liège, la division d'Huy	76	72	75	70	76
Tribunal du travail de Liège, la division de Liège	79	81	80	77	79
Tribunal du travail de Liège, la division de Marche-En-Famenne	86	83	82	85	79
Tribunal du travail de Liège, la division de Namur	72	71	70	69	70
Tribunal du travail de Liège, la division de Neufchateau	79	85	83	91	83
Tribunal du travail de Liège, la division de Verviers	67	68	75	76	66
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Nivelles	63	60	65	61	58
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Wavre	55	55	66	69	41

**Observation:** Le faible nombre d'avis peut influencer la perception des chiffres. Le moment où la durée du plan doit être encodée est à interprétation variable. Certains médiateurs indiquent la durée au moment de l'adoption, d'autres à l'échéance du plan.

## 6.4.2. Durée de la procédure jusqu'au terme du plan de règlement judiciaire

**Plan de règlement judiciaire:** terme médian de la période entre la décision d'admissibilité et le terme.

Groupés par année sur base de la date d'admissibilité.

Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.

### 6.4.2.1. Ventilation des plans de règlement judiciaires - généralités

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD jusqu'au terme (médiane en mois).

Début PRJ - année	#	Med
2016	1.091	70
2017	1.196	64
2018	1.240	69
2019	1.001	68
2020	546	74

### 6.4.2.2. Ventilation des plans de règlement judiciaires – par Tribunal de travail

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD jusqu'au terme (médiane en mois).

Ventilation par Tribunal de travail	Début PRJ - année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Cour du travail d'Anvers	74	-	-	-	-
Cour du travail de Mons	64	61	75	-	-
Cour du travail de Gand	-	-	-	60	-
Cour du travail de Liège	73	74	76	79	-
Tribunal du travail d'Anvers, la division d'Anvers	75	79	84	84	84
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Hasselt	84	85	62	84	83

Tribunal du travail d'Anvers, la division de Malines	71	84	84	84	83
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Tongres	84	84	84	51	84
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Turnhout	81	84	84	84	84
Tribunal du travail de Bruxelles	75	78	84	84	83
Tribunal du travail d'Eupen	68	48	49	32	81
Tribunal du travail de Gand, la division de Alost	84	98	84	84	84
Tribunal du travail de Gand, la division de Bruges	84	84	84	84	84
Tribunal du travail de Gand, la division de Dendermonde	68	132	84	84	84
Tribunal du travail de Gand, la division de Gand	84	84	84	84	84
Tribunal du travail de Gand, la division de Ypres	83	78	72	84	84
Tribunal du travail de Gand, la division de Courtrai	84	84	84	84	84
Tribunal du travail de Gand, la division de Audenarde	88	84	84	72	88
Tribunal du travail de Gand, la division de Saint-Nicolas	84	54	78	84	84
Tribunal du travail de Gand, la division de Furnes	77	84	60	84	84
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mons	49	57	60	65	60
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Binche	-	-	-	71	-
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Charleroi	69	67	70	67	72
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Tournai	74	74	83	81	90
Tribunal du travail de Louvain	76	84	95	97	102
Tribunal du travail de Liège, la division d'Arlon	84	60	-	92	74
Tribunal du travail de Liège, la division de Dinant	86	81	72	72	72
Tribunal du travail de Liège, la division d'Huy	72	72	84	70	85
Tribunal du travail de Liège, la division de Liège	84	84	83	83	84
Tribunal du travail de Liège, la division de Marche-En-Famenne	79	87	26	94	85
Tribunal du travail de Liège, la division de Namur	70	68	76	72	73
Tribunal du travail de Liège, la division de Neufchateau	85	85	94	-	98
Tribunal du travail de Liège, la division de Verviers	74	76	76	82	79
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Nivelles	68	67	60	60	60
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Wavre	74	78	75	52	45

**Observation:** Le moment où la durée du plan doit être encodée est à interprétation variable. Certains médiateurs indiquent la durée au moment de l'adoption, d'autres à l'échéance du plan.

### 6.4.3. Durée de la procédure jusqu'à la révocation

**Révocation:** terme médian de la période entre la décision d'admissibilité et la révocation. Groupés par année sur base de la date de révocation. Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020. Pas de distinction en fonction du type de révocation.

#### 6.4.3.1. Ventilation des révocations – généralités

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD jusqu'à la révocation (médiane en mois).

Révocation - année	#	Med
2016	1.539	26
2017	1.587	29
2018	1.669	33
2019	1.692	35
2020	1.082	36

#### 6.4.3.2. Ventilation des révocations – par Tribunal de travail

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD jusqu'à la révocation (médiane en mois).

Ventilation par Tribunal de travail	Révocation - année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Cour du travail d'Anvers	18	35	19	48	50
Cour du travail de Mons	-	56	-	62	-
Cour du travail de Bruxelles	-	-	-	12	-
Cour du travail de Gand	20	27	27	27	22
Cour du travail de Liège	33	19	42	51	64
Tribunal du travail d'Anvers, la division d'Anvers	23	24	32	29	29
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Hasselt	28	30	37	29	33
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Malines	25	25	35	33	24
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Tongres	31	31	30	33	32
Tribunal du travail d'Anvers, la division de Turnhout	18	20	31	35	40

Tribunal du travail de Bruxelles	22	26	31	35	39
Tribunal du travail d'Eupen	45	27	54	14	40
Tribunal du travail de Gand, la division de Alost	24	31	32	33	32
Tribunal du travail de Gand, la division de Bruges	24	31	29	36	48
Tribunal du travail de Gand, la division de Dendermonde	24	27	32	27	37
Tribunal du travail de Gand, la division de Gand	31	23	30	35	40
Tribunal du travail de Gand, la division de Ypres	21	27	28	21	28
Tribunal du travail de Gand, la division de Courtrai	19	29	35	45	34
Tribunal du travail de Gand, la division de Audenarde	19	22	20	51	36
Tribunal du travail de Gand, la division de Roeselare	41	-	70	-	96
Tribunal du travail de Gand, la division de Saint-Nicolas	26	25	22	25	32
Tribunal du travail de Gand, la division de Furnes	19	28	29	27	69
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mons	27	32	38	47	51
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Charleroi	34	39	46	49	52
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Tournai	26	31	40	30	41
Tribunal du travail d'Hainaut, la division de Mouscron	-	-	-	17	-
Tribunal du travail de Louvain	29	27	36	33	33
Tribunal du travail de Liège, la division d'Arlon	22	38	13	68	48
Tribunal du travail de Liège, la division de Dinant	37	42	40	54	46
Tribunal du travail de Liège, la division d'Huy	25	23	46	37	35
Tribunal du travail de Liège, la division de Liège	33	32	35	37	33
Tribunal du travail de Liège, la division de Marche-En-Famenne	19	22	59	45	-
Tribunal du travail de Liège, la division de Namur	32	48	40	61	53
Tribunal du travail de Liège, la division de Neufchateau	26	28	26	18	35
Tribunal du travail de Liège, la division de Verviers	38	44	33	42	36
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Nivelles	42	37	41	35	39
Tribunal du travail du Brabant wallon, la division de Wavre	45	39	63	40	48

#### 6.4.4. Durée de la procédure jusqu'au rejet

**Rejet:** terme médian de la période entre la décision d'admissibilité et le rejet.  
Groupés par année sur base de la date du rejet.  
Autant les avis RCD actifs que les avis radiés pris en compte - de 2016 à 2020.  
Pas de distinction en fonction du type de rejet.

##### 6.4.4.1. Ventilation des rejets – généralités

Terme médian: à partir de la date du moment où le débiteur a été admis au RCD jusqu'au rejet (médiane en mois).

Rejet - année	#	Med
2016	31	41
2017	47	33
2018	63	27
2019	171	30
2020	140	28

## 6.5. Statistiques relatives au succès de la procédure

C'est une ventilation des avis RCD radiés en 2020 en fonction de la manière dont ils prennent fin.

Motivations de fin de procédure	%
Fin du plan de règlement	60%
Révocation	11%
Remboursement anticipé des dettes	15%
Remise totale des dettes	4%
Désistement de la procédure	4%
Rejet de la procédure	1%
Autre	5%

## 6.6. Statistiques relatives au nombre de personnes qui rechutent après une clôture réussie d'un plan de règlement amiable

### 6.6.1. Le nombre de personnes dont le PRA a été mené à son terme qui rechutent

Groupés par année sur base de la date de clôture du plan de règlement amiable - de 2016 à 2020.

Clôture du PRA - année	# Personnes
2016	9.362
2017	10.157
2018	10.934
2019	13.076
2020	13.979

### 6.6.2. Le nombre de personnes dont le PRA a été à son terme qui rechutent dans un certain délai – séparément

Groupés par année sur base des chiffres non cumulatifs du nombre total de personnes qui rechutent par année de clôture réussie d'un plan de règlement amiable - de 2016 à 2020.

No-minal	# Per-son-nes	An-née 0 #	An-née 0 %	An-née +1#	An-née +1%	An-née +2#	An-née +2%	An-née +3#	An-née +3%	An-née +4#	An-née +4%
2016	9.362	25	0,27%	73	0,78%	89	0,95%	107	1,14%	127	1,36%
2017	10.157	24	0,24%	94	0,93%	105	1,03%	129	1,27%	0	0,00%
2018	10.934	26	0,24%	81	0,74%	96	0,88%	0	0,00%	0	0,00%
2019	13.076	29	0,22%	77	0,59%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
2020	13.979	35	0,25%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%

### 6.6.3. Le nombre de personnes qui rechutent dans un certain délai après une clôture réussie d'un PRA – cumulatif

Groupés par année sur base des chiffres cumulatifs du nombre total de personnes qui rechutent par année de clôture réussie d'un plan de règlement amiable - de 2016 à 2020.

No- minal cu- mu- latif	# Per- son- nes	An- née 0 #	An- née 0 %	An- née +1#	An- née +1%	An- née +2#	An- née +2%	An- née +3#	An- née +3%	An- née +4#	An- née +4%
2016	9.362	25	0,27%	98	1,05%	187	2,00%	294	3,14%	421	4,50%
2017	10.157	24	0,24%	118	1,16%	223	2,20%	352	3,47%	0	0,00%
2018	10.934	26	0,24%	107	0,98%	203	1,86%	0	0,00%	0	0,00%
2019	13.076	29	0,22%	106	0,81%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
2020	13.979	35	0,25%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%



# «la commission «finances»

## 7. La commission «finances»

La commission «finances» s'est réunie l'année passée les 28 février et 24 septembre.

En outre, plusieurs réunions ont été tenues entre les membres de la commission «finances» et une délégation de la CNHB, concernant la gestion et la discussion de la situation financière du FCA. Ces réunions ont eu lieu les 6 mars et 24 septembre.

Au cours de l'année écoulée et selon la pratique courante, des réunions semestrielles ont été tenues entre la commission «finances» et les responsables de la CNHB concernant le suivi de la situation financière du FCA.

Les dépenses de la période précédente (2020) ont été comparées au budget de départ et le budget pour 2021 a été discuté.

Au cours de la période considérée, la commission «finances» a constaté avec satisfaction que la CNHB a poursuivi ses efforts pour répondre aux souhaits et suggestions de cette commission. Il s'agit ici notamment de la présentation des chiffres dans les rapports de contrôle et de suivi, mais aussi des rapports périodiques.

La commission «finances» s'intéresse notamment à une analyse des différences comprenant une vérification des chiffres réels par rapport aux budgets et un rapport sur la part relative et l'importance des fournisseurs les plus importants dans le budget total des coûts.

En outre, cette commission a également jugé utile d'inclure dans le rapport une analyse pluriannuelle des chiffres clés, afin que l'évolution de la facturation à partir des consultations et les coûts y afférents puissent être illustrés plus clairement.

Au cours de ses réunions, la commission «finances» est également parvenue à la conclusion qu'il serait préférable d'organiser une mise à jour du suivi des audits réalisés précédemment afin de faire le point sur le plan d'assainissement et sur les mesures correctives prises.

## 7.1. Vue d'ensemble des chiffres clés financiers pour l'année 2020

### 7.1.1. Évolution du chiffre d'affaires par rapport au nombre de consultations

L'année dernière, les consultations ont connu un net recul par rapport à l'année précédente, comme le montrent les chiffres ci-dessous qui illustrent l'évolution du chiffre d'affaires mensuel:

Chiffre d'affaires FCA 2019 vs 2020 (COVID-19)			
Mois	2019	2020	Différence en %
1	€ 95.478,00	€ 97.368,00	2%
2	€ 81.268,00	€ 94.656,50	16%
3	€ 87.487,50	€ 66.027,00	-25%
4	€ 83.551,50	€ 37.325,00	-55%
5	€ 85.206,00	€ 40.223,50	-53%
6	€ 72.301,50	€ 62.792,50	-13%
7	€ 83.620,50	€ 78.701,00	-6%
8	€ 77.989,50	€ 73.809,50	-5%
9	€ 77.324,00	€ 85.378,50	10%
10	€ 93.242,50	€ 81.769,00	-12%
11	€ 79.933,50	€ 67.820,50	-15%
12	€ 70.865,00	€ 59.506,00	-16%
<b>Total</b>	<b>€ 988.267,50</b>	<b>€ 845.377,00</b>	<b>14%</b>

La tendance à la baisse durant les mois de mars, avril et mai est particulièrement frappante, mais celle de la fin de l'année l'est également. Tout indique que ce déclin pendant deux périodes de l'année 2020 coïncide avec les deux pics de la crise du Corona.

### 7.1.2. Évaluation des coûts et des investissements réalisés par rapport au budget 2020

Comme mentionné précédemment dans ce rapport, la commission « finances » attache de l'importance à l'analyse des différences et à la comparaison des chiffres réels par rapport aux budgets. Lors des réunions avec la CNHB, les principaux écarts ont été discutés, dans la mesure où ils n'étaient pas clairement expliqués et justifiés dans le rapport écrit préparé par la CNHB.

La comparaison entre le budget 2020 et la réalisation effective en termes de coûts et d'investissements pour la même année donne le tableau suivant:

Investissements	Réalisation 2020	Budget 2020	%
Analytique	€ 302.322,76	€ 347.392,31	87%
Grand livre	€ 293.440,72	€ 347.392,31	84%
Coûts	Réalisation 2020	Budget 2020	%
Analytique	€ 1.372.576,85	€ 1.515.986,97	91%
Grand livre	€ 1.643.678,92	€ 1.614.344,96	102%

Nous ajoutons que dans la comptabilité des coûts et des investissements, toutes les dépenses ne sont pas réparties de manière analytique, ce qui explique l'écart entre les chiffres de la comptabilité générale et ceux de la comptabilité analytique.

## 7.2. Chiffres financiers des activités du FCA

### 7.2.1. Évolution des coûts et des revenus au cours des cinq dernières années

Sur base des chiffres transmis par la CNHB au CGS, les revenus et les dépenses des cinq dernières années imputables au FCA (et excluant donc le financement des autres bases de données), peuvent être résumés comme suit (tous les montants avec TVA sauf la redevance).

Le tableau ci-dessous fait également la distinction entre les coûts d'exploitation qui ont un effet sur la trésorerie et les coûts hors trésorerie qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie.

Cela donne une image de l'évolution du résultat et du flux de trésorerie opérationnel:

Année calen-drier	Chiffre d'affaires	Coûts d'exploitation	Résultat	Amortisse-ments	Flux de trésorerie opérationnel
2016	€ 4.001.733,26	€ 1.726.805,05	€ 1.897.069,27	€ 377.858,94	€ 2.274.928,21
2017	€ 3.846.787,50	€ 1.521.515,71	€ 1.890.551,80	€ 434.719,99	€ 2.325.271,79
2018	€ 2.976.108,81	€ 1.538.374,26	€ 1.050.584,49	€ 387.150,06	€ 1.437.734,55
2019	€ 995.149,77	€ 1.472.631,10	-€ 844.877,03	€ 367.395,70	-€ 477.481,33
2020	€ 849.502,54	€ 1.381.564,52	-€ 793.477,05	€ 261.415,07	-€ 532.061,98

### 7.2.2. Évolution des investissements des cinq dernières années

Si l'on prend comme point de départ le flux de trésorerie opérationnel (= cash-flow opérationnel) et si l'on tient également compte des dépenses liées aux investissements, on obtient une image complète du flux de trésorerie, qui se présente comme suit pour l'activité du FCA au sens strict:

Année calen-drier	Flux de trésorerie opérationnel	Investissement matériel	Investissement logiciel	Flux de trésorerie complet
2016	€ 2.274.928,21		€ 230.235,35	€ 2.044.692,86
2017	€ 2.325.271,79	€ 95.917,31	€ 413.667,54	€ 1.815.686,94
2018	€ 1.437.734,55	€ 2.099,35	€ 338.932,51	€ 1.096.702,69
2019	-€ 477.481,33		€ 158.804,30	-€ 636.285,63
2020	-€ 532.061,98	€ 97.618,13	€ 195.822,59	-€ 825.502,70

Tous les investissements sont financés par des ressources propres, de sorte qu'il n'y a pas de flux de trésorerie liés au financement externe (souscription de nouveaux emprunts et remboursement d'emprunts existants).

### 7.2.3. Évolution des réserves et des flux de trésorerie

Outre l'image montrant l'évolution des résultats, la commission « finances » estime qu'il est approprié d'avoir une image historique de l'évolution des réserves et des liquidités constituées au fil des années. Il s'agit d'une source d'information intéressante pour évaluer le rythme auquel les liquidités accumulées au fil des années se réduiront.

En ce qui concerne les activités du FCA au sens strict, la tendance est la suivante:

Année calen- drier	Flux de trésorerie opérationnel	Flux de trésorerie complet	Évolution du flux de trésorerie
			€ 12.590.752,83
2016	€ 2.274.928,21	€ 2.044.692,86	€ 14.635.445,69
2017	€ 2.325.271,79	€ 1.815.686,94	€ 16.451.132,63
2018	€ 1.437.734,55	€ 1.096.702,69	€ 17.547.835,32
2019	-€ 477.481,33	-€ 636.285,63	€ 16.911.549,69
2020	-€ 532.061,98	-€ 825.502,70	€ 16.086.046,99

La commission «finances» rappelle que, selon elle, l'objectif ne peut être de constituer et de maintenir un excédent de trésorerie important et que, par conséquent, l'objectif doit être de réduire les réserves de trésorerie progressivement, mais systématiquement.

Enfin, le CGS constate, comme les années précédentes, qu'il existe toujours une forte concentration de prestataires de services, notamment en termes de performance dans le domaine du support technique informatique.

## 7.3. L'impact des autres bases de données gérées par la CNHB

### 7.3.1. Évolution des coûts liés à la gestion d'autres bases de données

Étant donné que, selon le modèle financier actuel, le FCA est impliquée non seulement dans la gestion pure des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt, mais aussi dans la gestion d'autres bases de données, nous examinerons ci-dessous le coût de la gestion de ces bases de données, qui ne génèrent aucun chiffre d'affaires :

Année calen-drier	Coûts d'exploitation d'autres bases de données	Amortissements	Résultat de l'exercice d'autres bases de données
2016	€ 347.473,13		-€ 347.473,13
2017	€ 448.429,74	€ 164.353,90	-€ 612.783,64
2018	€ 315.535,47	€ 210.457,02	-€ 525.992,49
2019	€ 315.821,68	€ 282.977,92	-€ 598.799,60
2020	€ 274.330,16	€ 355.602,95	-€ 629.933,11

### 7.3.2. Évolution de la trésorerie liée à la gestion des autres bases de données

La gestion des autres bases de données ne génère pas de revenus, mais seulement des dépenses, soit des dépenses de fonctionnement, soit sous forme d'investissements. Le flux de trésorerie annuel provenant de la gestion de ces autres bases de données est donc négatif. L'évolution est la suivante :

Année calen-drier	Résultat de l'exercice d'autres bases de données	Investissement matériel d'autres bases de données	Investissement logiciel d'autres bases de données	Chiffre annuel flux de trésorerie d'autres bases de données	Flux de trésorerie cumulés d'autres bases de données
2016	-€ 347.473,13			-€ 347.473,13	-€ 347.473,13
2017	-€ 612.783,64	€ 46.636,00	€ 821.769,50	-€ 1.316.835,24	-€ 1.664.308,37
2018	-€ 525.992,49		€ 199.385,85	-€ 514.921,32	-€ 2.179.229,69
2019	-€ 598.799,60		€ 362.604,52	-€ 678.426,20	-€ 2.857.655,89
2020	-€ 629.933,11	€ 266.919,06	€ 742.815,97	-€ 1.284.065,19	-€ 4.141.721,08

Le tableau ci-dessus nous apprend que la gestion des autres bases de données à la fin de l'année 2020 a réduit la trésorerie du FCA de plus de 4,1 millions €.

### 7.3.3. Évolution de la situation consolidée

Si l'on tient compte à la fois de la gestion pure du FCA et de la gestion des autres bases de données, les chiffres consolidés sont les suivants:

Con- solidé	Évolution du résultat		Évolution de la trésorerie	
	Année calendrier	Les chiffres annuels du résultat consolidé	L'accumulation de réserves consolidées	Les chiffres annuels des flux de trésore- rie consolidés
		€ 13.276.890,42		€ 12.590.752,83
2016	€ 1.549.596,14	€ 14.826.486,56	€ 1.697.219,73	€ 14.287.972,56
2017	€ 1.277.768,16	€ 16.104.254,72	€ 498.851,70	€ 14.786.824,26
2018	€ 524.592,00	€ 16.628.846,72	€ 581.781,37	€ 15.368.605,63
2019	-€ 1.443.676,63	€ 15.185.170,09	-€ 1.314.711,83	€ 14.053.893,80
2020	-€ 1.423.410,16	€ 13.761.759,93	-€ 2.109.567,89	€ 11.944.325,91

### 7.3.4. Aperçu des principaux prestataires de services extérieurs

L'aperçu des coûts des principaux prestataires de services pour 2020 et l'estimation pour 2021 peuvent être résumés comme suit:

Fournisseur	Budget 2020	Réalisation 2020	Budget 2021
360IT	€ 176.947,23	€ 174.506,18	€ 74.910,55
AXI	€ 289.944,27	€ 284.585,42	€ 240.788,16
Cognita	€ 54.450,00	€ 83.430,73	€ 54.450,00
JD-Consult	€ 681.637,91	€ 688.526,59	€ 699.850,52
RF-Consult	€ 78.650,00	€ 51.763,47	€ 89.661,00
WorldEscrow	€ 2.150,00	€ 2.132,61	€ 2.182,25
BTC	€ 100.000,00	€ 56.763,91	€ 100.000,00
iMe + divers	€ 108.500,00	€ 62.020,74	€ 61.000,00
Marsh	€ 39.260,00	€ 48.462,61	€ 38.590,00
Intern	€ 137.944,78	€ 118.466,33	€ 119.738,95
Fruxa/intern	€ 167.860,00	€ 74.883,70	€ 105.182,79
Moore Audit	€ 5.000,00	€ 2.716,45	€ 5.000,00
<b>Totaux</b>	<b>€ 1.842.343,88</b>	<b>€ 1.648.258,74</b>	<b>€ 1.591.354,23</b>

Le CGS a déjà exprimé sa préoccupation dans les rapports annuels précédents quant à la dépendance importante de la CNHB vis-à-vis des partenaires informatiques extérieurs.

Elle ne concerne pas seulement le niveau considérable des frais payés à ces sociétés externes, mais aussi et surtout la dépendance opérationnelle à l'égard de ces tiers.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans nos précédents rapports annuels, cette commission maintient l'opinion que la CNHB se trouve dans une position vulnérable en ce qui concerne la gestion des risques.

Une telle situation ne lui laisse que peu de marge à l'occasion de la négociation de la prolongation des contrats avec ces fournisseurs de services.

Il a été convenu avec la CNHB qu'une consultation stratégique sera mise en place pour travailler efficacement sur une éventuelle refonte de la coopération avec les prestataires de services externes.

## 7.4. La redevance

L'Article 1389bis/6 du Code judiciaire stipule qu'en vue de couvrir les coûts résultant de la tenue du FCA et du fonctionnement du CGS, la communication des données enregistrées dans le FCA donne lieu à la perception d'une redevance. Le montant de la redevance était fixé à 2 € pour les avocats, huissiers de justice et notaires et à 0 € pour les médiateurs de dettes jusqu'au 30 septembre 2018.

En concertation avec la CNHB, la commission «finances» a procédé en 2018 à une analyse des excédents structurels selon le modèle de financement existant et a échangé ses idées avec la CNHB à propos d'une réduction de la redevance à 1 € afin qu'elle couvre les coûts et ne donne plus lieu à une nouvelle constitution de réserves financières.

Le ministre de la Justice a finalement décidé de ramener la redevance à 0,5 € à partir du 1er octobre 2018.

En conséquence, les réserves et la trésorerie sont en baisse depuis 2018. Ce sera également le cas les années suivantes.

Le CGS comprend le souhait du ministre de réduire l'important excédent de trésorerie, qui a été accumulé au cours des années au moyen des redevances du FCA, et était même partie demanderesse de cette réduction.

Comme indiqué précédemment, depuis plus de quatre ans, le FCA prend également en charge des frais et dépenses qui ne sont pas liés au FCA et que le CGS n'est de facto pas habilité à superviser.

Le CGS regrette donc de ne pas avoir une vision complète de la rapidité avec laquelle les réserves de trésorerie accumulées seront réduites dans les années à venir, ni de la pertinence des coûts d'investissement et de fonctionnement liés aux "autres bases de données".

# «aiisirs» noissimurp la commission



## 8. Commission «saisie»

La commission «saisie» a été créée en 2019.

Cette commission ne s'est réunie que deux fois en 2020 en raison des contraintes imposées par la crise sanitaire.

La tâche de la commission «saisie» est, entre autres, de s'assurer que la base de données est utilisée correctement. À cette fin, des statistiques sont vérifiées, mais sans que la commission «saisie» ne puisse vérifier les avis de saisie individuels.

Il a été observé que le nombre de radiations a diminué en 2020. C'est peut-être une conséquence de la période COVID-19 et des restrictions d'exécution associées. Les huissiers ne sont d'ailleurs pas toujours informés par leurs clients lorsque la dette a été acquittée directement au client. Cela a également pour conséquence que l'avis n'est pas radié.

La période COVID-19 est également à la base de la réduction du nombre de nouveaux avis en 2020.

Après qu'une réunion prévue avec le SPF Finances ait dû être reportée en raison de la période COVID-19, une réunion préparatoire a été organisée au cours de laquelle il sera demandé au SPF Finances de

- développer une méthodologie pour effectuer des corrections sur les avis de saisie déjà existants inclus dans le FCA
- d'élaborer un protocole pour la mise à jour régulière des avis.

Une réunion avec les services de l'ONSS est également prévue, avec les mêmes objectifs.

La CNHB a fourni au CGS des données, dont les plus importantes ont été sélectionnées par la commission «saisie». Nous n'avons retenu que les données des années 2016 à 2020.

## 8.1. Nombre d'avis deposes par année et par type d'avis – évolution

Année	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de protêt	Totaux
2011	952.139	31.851	834	188.167	3.846	1.176.837
2012	1.012.978	30.490	806	232.286	3.549	1.280.109
Delta 2011-2012	60.839	-1.361	-28	44.119	-297	103.272
Delta 2011-2012 in %	6,39%	-4,27%	-3,36%	23,45%	-7,72%	8,78%
2013	1.033.644	30.210	772	240.898	3.496	1.309.020
Delta 2012-2013	20.666	-280	-34	8.612	-53	28.911
Delta 2012-2013 in %	2,04%	-0,92%	-4,22%	3,71%	-1,49%	2,26%
2014	1.029.537	22.631	582	184.035	3.950	1.240.735
Delta 2013-2014	-4.107	-7.579	-190	-56.863	454	-68.285
Delta 2013-2014 in %	-0,40%	-25,09%	-24,61%	-23,60%	12,99%	-5,22%
2015	990.654	15.933	467	153.169	3.556	1.163.779
Delta 2014-2015	-38.883	-6.698	-115	-30.866	-394	-76.956
Delta 2014-2015 in %	-3,78%	-29,60%	-19,76%	-16,77%	-9,97%	-6,20%
2016	1.024.659	15.132	423	149.611	3.293	1.193.118
Delta 2015-2016	34.005	-801	-44	-3.558	-263	29.339
Delta 2015-2016 in %	3,43%	-5,03%	-9,42%	-2,32%	-7,40%	2,52%
2017	1.060.172	14.309	347	144.622	2.944	1.222.394
Delta 2016-2017	35.513	-823	-76	-4.989	-349	29.276
Delta 2016-2017 in %	3,47%	-5,44%	-17,97%	-3,33%	-10,60%	2,45%
2018	1.053.160	12.564	312	146.653	2.632	1.215.321
Delta 2017-2018	-7.012	-1.745	-35	2.031	-312	-7.073
Delta 2017-2018 in %	-0,66%	-12,20%	-10,09%	1,40%	-10,60%	-0,58%
2019	1.015.580	11.760	264	153.697	2.190	1.183.491
Delta 2018-2019	-37.580	-804	-48	7.044	-442	-31.830
Delta 2018-2019 in %	-3,57%	-6,40%	-15,38%	4,80%	-16,79%	-2,62%

2020	751.768	9.195	154	141.780	1.510	904.407
Delta 2019-2020	-263.812	-2.565	-110	-11.917	-680	-279.084
Delta 2019-2020 in %	-25,98%	-21,81%	-41,67%	-7,75%	-31,05%	-23,58%
CTRL Total	9.924.291	131.734	3.321	1.314.465	23.571	9.432.265

## 8.2. Nombre global d'avis déposés

### 8.2.1. Nombre global d'avis déposés par mois/année et par type d'avis

Le nombre d'avis déposés par mois/année et par type d'avis est le nombre de (nouveaux) avis déposés par mois au cours d'une année donnée, répartis par type d'avis.

Année/mos	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de prôtet	Total
2016	1.024.659	15.132	423	149.611	3.293	1.193.118
2017	1.060.172	14.309	347	144.622	2.944	1.222.394
2018	1.053.160	12.564	312	146.653	2.632	1.215.321
2019	1.015.580	11.760	264	153.697	2.190	1.183.491
2020/01	100.022	873	12	11.474	152	112.533
2020/02	89.681	966	16	11.379	136	102.178
2020/03	70.822	960	11	14.486	228	86.507
2020/04	26.168	700	27	15.528	205	42.628
2020/05	32.802	552	5	11.340	109	44.808
2020/06	39.396	621	9	10.763	90	50.879
2020/07	74.006	729	10	10.491	109	85.345
2020/08	63.337	619	4	10.874	103	74.937
2020/09	60.281	700	16	11.529	80	72.606
2020/10	65.425	880	18	11.991	101	78.415
2020/11	64.504	773	9	11.155	101	76.542
2020/12	65.324	822	17	10.770	96	77.029
<b>2020</b>	<b>751.768</b>	<b>9.195</b>	<b>154</b>	<b>141.780</b>	<b>1.510</b>	<b>904.407</b>

### 8.2.2. Nombre global d'avis déposés par déposant

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'avis déposés (nouveaux) par déposant, par année et pour tous types d'avis confondus.

Déposant	Statistiques - Année	# avis
Huissiers de justice	2016	958.505
	2017	991.474
	2018	977.464
	2019	946.306
	2020	731.280
SPF Finances	2016	214.751
	2017	211.993
	2018	220.685
	2019	218.639
	2020	157.871
SPF Justice	2016	16.052
	2017	15.137
	2018	13.177
	2019	12.522
	2020	9.507
Débiteurs locaux	2016	3.810
	2017	3.790
	2018	3.995
	2019	6.024
	2020	5.749

## 8.3. Nombre global d'avis radiés

### 8.3.1. Nombre global d'avis radiés par mois/année et par type d'avis

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'avis radiés par mois/année par type d'avis et par date de dépôt (il s'agit donc d'un instantané). Ce nombre varie chaque jour en fonction des avis qui ont effectivement été radiés.

Année/ mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de prêtet	Total
Total 2016	963.341	5.686	420	114.209	383	1.084.039
Total 2017	941.514	3.856	345	106.173	305	1.052.193
Total 2018	410.987	2.181	6	52.343	280	465.797
Total 2019	359.703	818	9	39.812	139	400.481
2020/01	30.548	19	0	2.210	11	32.788
2020/02	25.241	20	0	2.274	8	27.543
2020/03	20.253	14	1	2.582	5	22.855
2020/04	6.308	10	0	2.465	11	8.794
2020/05	6.889	6	0	1.784	8	8.687
2020/06	8.065	9	0	1.470	1	9.545
2020/07	16.714	9	0	1.223	2	17.948
2020/08	11.374	4	0	1.065	4	12.447
2020/09	10.460	2	0	1.247	2	11.711
2020/10	9.476	7	0	1.059	2	10.544
2020/11	6.732	5	0	822	0	7.559
2020/12	3.475	2	0	325	0	3.802
<b>Total 2020</b>	<b>155.535</b>	<b>107</b>	<b>1</b>	<b>18.526</b>	<b>54</b>	<b>174.223</b>

### 8.3.2. Nombre global d'avis radiés par déposant

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'avis radiés par déposant, par année et pour tous les types d'avis confondus, au cours d'une année donnée (il s'agit donc d'un instantané). Ce nombre varie chaque année en fonction des avis qui ont effectivement été radiés.

Déposant	Statistiques - année	Le nombre d'avis radiés par déposant au cours d'une année (pour tous les types d'avis confondus)
Huissiers de justice	2016	859.223
	2017	832.447
	2018	390.589
	2019	332.221
	2020	141.570
	<b>Totaal</b>	<b>7.631.662</b>
SPF Finances	2016	214.418
	2017	211.453
	2018	70.787
	2019	64.318
	2020	31.094
	<b>Totaal</b>	<b>1.293.033</b>
SPF Justice	2016	6.588
	2017	4.503
	2018	2.186
	2019	898
	2020	108
	<b>Totaal</b>	<b>139.974</b>
Débiteurs locaux	2016	3.810
	2017	3.790
	2018	2.235
	2019	3.044
	2020	1.451
	<b>Totaal</b>	<b>24.422</b>

## 8.4. Nombre d'avis (valables) encore d'actualité

### 8.4.1. Nombre d'avis (valables) encore d'actualité par mois/année et par type d'avis

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'avis qui sont encore d'actualité (qui n'ont donc pas été radiés) par mois/année et par type d'avis; il s'agit donc de la différence entre le tableau 8.2.1. et le tableau 8.3.1.

Année/ mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectifs de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de prêtet	Total
Total 2016	61.318	9446	3	35.402	2.910	109.079
Total 2017	118.658	10453	2	38.449	2.639	170.201
Total 2018	642.173	10383	306	94.310	2.352	749.524
Total 2019	655.877	10942	255	113.885	2.051	783.010
2020/01	69.474	854	12	9.264	141	79.745
2020/02	64.440	946	16	9.105	128	74.635
2020/03	50.569	946	10	11.904	223	63.652
2020/04	19.860	690	27	13.063	194	33.834
2020/05	25.913	546	5	9.556	101	36.121
2020/06	31.331	612	9	9.293	89	41.334
2020/07	57.292	720	10	9.268	107	67.397
2020/08	51.963	615	4	9.809	99	62.490
2020/09	49.821	698	16	10.282	78	60.895
2020/10	55.949	873	18	10.932	99	67.871
2020/11	57.772	768	9	10.333	101	68.983
2020/12	61.849	820	17	10.445	96	73.227
Total 2020	596.233	9088	153	123.254	1.456	730.184

### 8.4.2. Nombre global d'avis (valables) encore d'actualité par déposant

Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'avis (valables) encore d'actualité par déposant, par année et pour tous types d'avis confondus.

Déposant	Statistiques - année	Nombre d'avis valables (toutes catégories confondues)
Huissiers de justice	2016	99.282
	2017	159.027
	2018	586.875
	2019	614.085
	2020	589.710
	<b>Total</b>	<b>2.414.536</b>
SPF Finances	2016	333
	2017	540
	2018	149.898
	2019	154.321
	2020	126.777
	<b>Total</b>	<b>432.196</b>
SPF Justice	2016	9.464
	2017	10.634
	2018	10.991
	2019	11.624
	2020	9.399
	<b>Total</b>	<b>91.802</b>
Débiteurs locaux	2018	1.760
	2019	2.980
	2020	4.298
	<b>Total</b>	<b>9.038</b>

## 8.5. Nombre global de radiations automatiques par déposant par année de radiation

Année de radiation	2016	2017	2018	2019	2020	Total
SPF Finances	63.749	124.712	129.497	143.350	142.812	604.120
SPF Justice	1.571	1.016	838	897	639	4.961
Huissiers de justice	602.627	584.171	521.959	507.613	481.190	2.697.560
Débiteurs locaux	789	1.079	1.356	1.479	1.592	6.295
Total	668.736	710.978	653.650	653.339	626.233	3.312.936

## 8.6. Nombre global de radiations manuels par déposant par année de radiation

Année de radiation	2016	2017	2018	2019	2020	Total
SPF Finances	80.664	66.728	69.148	79.126	53.938	349.604
SPF Justice	15.759	14.995	15.706	17.678	19.663	83.801
Huissiers de justice	401.726	425.190	445.703	446.673	379.946	2.099.238
Débiteurs locaux	2.121	2.247	2.287	2.847	3.215	12.717
Total	500.270	509.160	532.844	546.324	456.762	2.545.360

## 8.7. Les totaux absolus par rapport aux totaux relatifs

Les tableaux ci-dessous reprennent les totaux absolus par rapport aux totaux relatifs par type d'avis.

Les totaux absolus: voir 8.1. – le sommaire des totaux: il s'agit du nombre total d'avis déposés par type d'avis depuis le lancement du FCA le 29/01/2011.

Les totaux relatifs: par type d'avis, le nombre de débiteurs avec 1, 2 ou plusieurs avis à leur nom sans tenir compte du fait que ces débiteurs peuvent avoir un autre type d'avis dans leur nom.

### 8.7.1. Les totaux absolus

Année/mois	Avis de saisie	Avis de règlement collectif de dettes	Avis de délégation	Avis de cession	Avis de prêt	Total
1997 - 2010	0	27.574	0	0	119.961	147.535
2011	952.139	31.851	834	188.167	3.846	1.176.837
2012	1.012.978	30.490	806	232.286	3.549	1.280.109
2013	1.033.644	30.210	772	240.898	3.496	1.309.020
2014	1.029.537	22.548	582	184.035	3.950	1.240.652
2015	990.654	15.933	467	153.169	3.556	1.163.779
2016	1.024.659	15.132	423	149.611	3.293	1.193.118
2017	1.060.172	14.309	347	144.622	2.944	1.222.394
2018	1.053.160	12.564	312	146.653	2.632	1.215.321
2019	1.015.580	11.760	264	153.697	2.190	1.183.491
2020	751.768	9.195	154	141.780	1.510	904.407
<b>Totaux</b>	<b>9.924.291</b>	<b>221.566</b>	<b>4.961</b>	<b>1.734.918</b>	<b>150.927</b>	<b>12.036.663</b>

## 8.7.2. Les totaux relatifs

### 8.7.2.1. Nombre de débiteurs, indépendamment du type d'avis, donc actifs aussi bien que les radié

Avis de saisie	Total
1 avis	735.415
2 avis	293.825
2+ avis	894.278
Total # de débiteurs	1.923.518

Avis de règlement collectif de dettes	Total
1 avis	201.138
2 avis	9.774
2+ avis	287
Total # de débiteurs	211.199

Avis de délégation	Total
1 avis	3.152
2 avis	516
2+ avis	211
Total # de débiteurs	3.879

Avis de cession	Total
1 avis	175.312
2 avis	144.392
2+ avis	241.256
Total # de débiteurs	560.960

Avis de prôtet	Total
1 avis	10.574
2 avis	4.200
2+ avis	10.690
Total # de débiteurs	25.464

Total	Total
1 avis	759.663
2 avis	314.118
2+ avis	1.045.338
Total # de débiteurs	2.119.119

## 8.7.2.2. Nombre de débiteurs avec des avis actifs seulement

Avis de saisie	Total
1 avis	341.253
2 avis	135.919
2+ avis	263.341
Total # de débiteurs	740.513

Avis de règlement collectif de dettes	Total
1 avis	89.997
2 avis	1
2+ avis	0
Total # de débiteurs	89.998

Avis de délégation	Total
1 avis	561
2 avis	63
2+ avis	11
Total # de débiteurs	635

Avis de cession	Total
1 avis	80.983
2 avis	72.514
2+ avis	71.743
Total # de débiteurs	225.240

Avis de prôtet	Total
1 avis	10.368
2 avis	4.148
2+ avis	10.514
Total # de débiteurs	25.030

Total	Total
1 avis	378.373
2 avis	162.649
2+ avis	353.350
Total # de débiteurs	894.372

## 8.8. Nombre global de consultations du FCA par groupe d'utilisateurs

Année/ mois	Huissiers de justice	Services de notariat	Avocats	SPF Finances	SPF Justice	Règle- ment collectif de dettes	Débiteurs locaux	Total
Total 2016	10.135.973	176.144	49.614	402.572	82.450	211.363	43.929	11.102.045
Total 2017	10.923.093	203.681	61.375	356.523	71.056	170.722	471.616	12.258.066
Total 2018	10.694.205	261.234	64.807	352.627	69.172	164.683	510.442	12.117.170
Total 2019	10.401.120	358.489	72.897	370.171	64.363	179.507	520.123	11.966.670
2020/01	986.966	26.863	6.462	29.719	5.533	15.621	5.733	1.076.897
2020/02	933.340	25.532	5.933	32.669	5.059	13.696	128.784	1.145.013
2020/03	667.732	25.025	5.195	33.917	4.260	14.699	40.611	791.439
2020/04	379.738	18.942	4.667	37.417	3.313	13.655	73.735	531.467
2020/05	391.604	24.364	4.863	30.773	2.945	11.399	62.926	528.874
2020/06	677.220	27.271	5.177	24.817	3.745	13.376	90.476	842.082
2020/07	825.258	24.193	3.759	14.634	3.045	12.158	19.230	902.277
2020/08	806.203	24.672	4.070	14.716	3.439	9.588	6.709	869.397
2020/09	942.624	30.794	5.577	17.216	4.855	14.379	110.300	1.125.745
2020/10	870.834	37.380	5.614	21.112	5.122	12.845	30.499	983.406
2020/11	705.833	32.487	4.468	18.316	4.217	13.541	27.675	806.537
2020/12	640.022	33.715	5.244	24.621	4.978	15.357	4.215	728.152
Total 2020	8.827.374	331.238	61.029	299.927	50.511	160.314	600.893	10.331.286

# Liste d'abréviations



## 9. Liste d'abréviations

CGS	Comité de gestion et de surveillance
CNHB	Chambre Nationale des huissiers de justice de la Belgique
FCA	Fichier central des avis de saisie
TIC	Technologie de l'information et de la communication
RCD	Le Règlement Collectif de Dettes
FAQ	Frequently Asked Questions
PRA	Plan de règlement amiable
PRJ	Plan de règlement judiciaire
ONSS	Office national de Sécurité sociale